

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES 2024

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs est inférieur à 75.

1 – Indicateur d'écart de rémunération

Incalculable

Incalculable car les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux.

2 – Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Note obtenue 20/20

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux. Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

3 – Indicateur d'écart de taux de promotions

Note obtenue 15/15

Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux. Un écart de promotions est constaté en faveur des hommes.

4 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Note obtenue 15/15

Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

5 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Note obtenue 5/10

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.



INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES 2024

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs est inférieur à 75.

1 – Indicateur d'écart de rémunération

Incalculable

Incalculable car les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux.

2 – Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Incalculable

Incalculable car il n'y a pas eu d'augmentation individuelle dans l'entreprise.

3 – Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Note obtenue 15/15

Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

4 – Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Note obtenue 0/10

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.